

**Rapporteur : Madame Maryse Lavrard**

**OBJET : Subvention à la commune de Kaya. Réalisation de l'adressage urbain (fin) – Appui au financement de postes municipaux et accueil en formation d'un stagiaire**

*En application du protocole de coopération décentralisée signé entre les villes de Châtellerauld et Kaya au mois de juin 2006, la Ville de Châtellerauld s'est engagée à financer le programme d'adressage de Kaya. Au titre de l'appui à la gouvernance locale, ce programme bénéficie d'un financement direct de la ville de Châtellerauld à la Commune de Kaya. Celui-ci est précisé dans un avenant à la convention de coopération décentralisée, joint aux présentes (le solde restant à financer est prévu pour un coût de 6500 €). La commune de Châtellerauld soutient également le fonctionnement de la cellule adressage (prise en charge de 2 postes pour un coût forfaitisé de 3500 €). Dans le cadre de la formation des agents, nous accueillons le nouveau secrétaire général de la Ville de Kaya en stage pour quinze jours, du 16 septembre au 3 octobre. Enfin le maire de Kaya est en visite à l'occasion de la réception officielle. (Prise en charge des voyages internationaux et de per-diem, pour un coût total de 2000,00 €).*

*Le financement de ces actions est prévu au budget relations internationales de la Ville de Châtellerauld et bénéficie de cofinancements obtenus, de la Région Poitou - Charentes (solde du contrat de plan Etat Région 2006) et de l'État (Ministère des Affaires Etrangères).*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L.1115 -1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

**VU** le protocole d'amitié signé entre les villes de Châtellerauld et de Kaya, le 11 juillet 1976 ; renouvelé le 22 juin 1996 ;

**VU** la délibération du 21 mars 2006 - n°47 du Conseil Municipal de Châtellerauld, portant sur la coopération décentralisée Châtellerauld Kaya ;

**VU** le Protocole de Coopération décentralisée entre les Ville de Kaya et Châtellerauld du 30 juin 2006 ;

**CONSIDERANT** que la ville de Châtellerauld a décidé d'appuyer le fonctionnement de la commune de Kaya en prenant en charge l'adressage de Kaya, en soutenant le fonctionnement de la cellule adressage et en participant à la formation des personnels communaux,

## Délibération du conseil municipal

**DU 16 septembre 2009**

n° 32

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- attribue à la ville de Kaya une subvention d'un montant de 12 000 €, soit 7 871 000 CFA. La dépense sera imputée au compte 048/65734/4400 du budget communal.
- autorise le maire ou son représentant à signer les avenants au protocole de coopération décentralisée correspondants à ces actions

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtelleraut  
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09  
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault